

- SAINT-MARTIN DE VILLERÉAL -

Margagnotte

L'actu de votre village

Service environnement

La redevance incitative pour 2025
Les nouveautés

Couverture numérique

Installation nouvelle antenne relais
à Saint-Martin

Recensement 2025

On vous explique

Le coin des associations

Retour en image sur la saison 2024

Sommaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La redevance incitative pour 2025.....	p.4
Les nouveautés pour 2025.....	p.5
Le tri des restes alimentaires.....	p.6
Mémo tri.....	p.7
Horaires déchèterie Villeréal.....	p.8

COMMUNE

Nouvelle antenne relais orange.....	p.8
Recensement 2025.....	p.9
Le coin des associations.....	p.10

Nouvelle permanence



Vous pouvez être accueillis à la Mairie :

- Lundi de 9h à 11h
- Mercredi de 9h à 11h



Vous pouvez également nous joindre par téléphone ces mêmes jours au :

☎ 05 53 36 62 05



Le site internet est régulièrement mis à jour et consultable à l'adresse suivante :

www.saint-martin-de-villereal.fr

APPELS D'URGENCE

- POMPIERS ☎ 18
- SMUR ☎ 15
- POLICE ☎ 17
- SOURDS ET MALENTENDANTS ☎ 114
- CENTRE ANTIPOISON DE BORDEAUX
☎ 05 56 96 40 80
- PÔLE DE SANTÉ DU VILLENEUVOIS
☎ 05 53 72 23 23

État civil

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.



**Amandine Valadier
et Johan Banet**
le 17 aout 2024



**Isabelle De Cock
et Roy Van Doorn**
le 22 aout 2024

DÉCÈS

Mme Franchéo Maria Anna - le 7 juin 2024

Le conseil municipal renouvelle aux familles ses plus sincères condoléances.

Le mot du Maire



Saint-Martinoises, Saint-Martinois, chers amis,

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite, à vous et vos proches, une année 2025 de joies, de santé et de réussites dans tous vos projets. L'année 2024 ne laissera pas de souvenir impérissable, endettement record, instabilité du pays, une assemblée nationale vociférante et ingérable, etc...

Heureusement, seul rayon de soleil, les jeux olympiques et paralympiques ont marqué de leurs éclats cette année 2024 où notre pays a montré au monde entier son talent et son esprit de solidarité. Hélas, nos instances politiques de tous bords ne semblent pas vouloir poursuivre dans cet élan collectif.

Malgré tout, loin de ce vacarme, il fait bon vivre à Saint-Martin.

Les travaux de rénovation de la salle des associations vont prendre du retard. La commune souhaite racheter le terrain qui jouxte la mairie pour y mettre en place l'assainissement. Les héritiers de cette parcelle ayant renoncé à l'héritage, une procédure a été engagée afin que le bien puisse être estimé et vendu par le service des domaines. Une première procédure a abouti mais une deuxième sera nécessaire car la parcelle appartenait à deux propriétaires différents, tous deux décédés. Donc encore quelques mois à patienter.

Le nouveau chemin de randonnée n'a pas encore été balisé par le comité départemental du tourisme et devrait l'être avant l'été.

Le recensement aura lieu entre le 16 janvier et le 15 février 2025. Je vous demande de faire le meilleur accueil à notre agent recenseur Mr Yann DELAVAL. Ce recensement est très important car il conditionne les aides de l'état perçues par la commune.

Tenez-vous fiers et en bonne santé pour cette année 2025.

Service environnement

LA REDEVANCE POUR 2025

Le tri de nos déchets permet le recyclage de nos nombreux emballages, le compostage, la réutilisation, la réparation et la valorisation énergétique. Ces actions sont aujourd'hui incontournables pour maintenir une relative stabilité du tarif de la redevance déchets. L'enfouissement de nos déchets ultimes (poubelles noires et tout venant des déchèteries) coûte de plus en plus cher. En 2024, nous avons de nouveau baissé le tonnage de nos poubelles noires mais en parallèle, le tonnage du tout venant de nos déchèteries augmente.

Le syndicat Valorizon est le syndicat départemental chargé du traitement des déchets (enfouissement et recyclage). En 2025, le syndicat demande à notre communauté 200 000 euros de plus pour pallier le surcoût lié au traitement de ces déchets enfouis. De 165.01 euros la tonne, nous passons à 238.07 euros la tonne en incluant la hausse récurrente de Taxe Générale sur les Activités Polluantes appliquée par l'Etat (15€ en 2012 à 67,30€ en 2025). Dans ces conditions, la CCBHAP est contrainte d'augmenter notre redevance déchets.

Aujourd'hui, notre territoire a atteint un niveau de recyclage de 84%, ce qui a permis d'obtenir des soutiens financiers supplémentaires des éco-organismes tels que CITEO et ainsi maîtriser l'augmentation de la redevance en la limitant à environ 5€ pour l'année soit 2,35% d'augmentation. Si tous ces efforts de tri n'avaient pas eu lieu, l'augmentation aurait été d'environ 20€.

Consciente que cette tendance n'est pas tenable, notre communauté, comme toutes celles du département, et le syndicat Valorizon se mobilisent et se tournent vers l'avenir pour développer une alternative plus responsable et plus vertueuse que l'enfouissement pour le traitement de nos déchets.

Usagers	Abonnement annuel (1)	Nb de dépôts inclus dans le forfait*	Montant du forfait annuel (2)	Montant part fixe annuelle (1+2)	Coût du dépôt supplémentaire
Particuliers	194,29€	12	19,93	214,22 €	1,66€
Professionnels					
Professionnels Bâtiment et espaces verts		-	-	194,29 €	
Associations avec activité pro.		12	19,93 €	214,22 €	
Associations sans activité pro.	-	-	-		
Gîtes et résidences secondaires	194,29€	8	13,29 €	207,58 €	

*Pour les tambours de 50L (Tambours 30L : 20 dépôts inclus)

	Coût au m ³ en HT
Déchets verts	7,60 €
Tout venant/Encombrant	30,00 €
Bois traité	16,70 €
Gravats	4,50 €

Tarifs des déchets des professionnels et communes en déchèterie.
Montant en € Hors Taxe (TVA en vigueur 10%)



60 KG/HAB

D'ORDURES MÉNAGÈRES
COLLECTÉES EN 2024,
CONTRE 252KG EN 2017



2012 TONNES

DE DÉCHATS ISSUS DU TRI
SÉLECTIF ENVOYÉES EN
FILIÈRE DE VALORISATION
ET RECYCLAGE

Les nouveautés pour 2025

LES AIDES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS.

Les végétaux sont une ressource pour nos jardins. Le compost, le broyat, le paillage nourrissent et protègent le jardin.

La CCBHAP souhaite encourager la gestion chez soi des végétaux en proposant des aides selon les modalités ci-dessous, pour l'année 2025, de broyeur et de tondeuse mulching pour permettre aux habitants de la CCBHAP de limiter les apports en déchèterie.

Matériel	Achat/Location/Prestation	Indiv/Groupé	Taux	Plafond	Conditions
Broyeur	Achat	1 foyer	20 %	200 €	Non renouvelable
		2 foyers	25 %	350 €	
		3 foyers	30 %	500 €	
		4 foyers	35 %		
		5 foyers et +	40 %		
Broyeur	Location	1 foyer	50 %	50 €	1 fois/an Maximum 3ans
		+ d'1 foyer	75 %	200 €	
Broyeur	Prestation	1 foyer	50 %	100 €	
Kit mulching	Achat	1 foyer	50 %	60 €	Non renouvelable
Tondeuse mulching et robot			20 %	100 €	

Les aides pour l'achat de couches lavables pour les enfants ou pour les protections hygiéniques réutilisables sont toujours possibles en 2025

Pour tout renseignement, contacter Charlotte FOURCAUD

Tél. : 05 53 49 52 95 ou par mail : charlotte.fourcaud@ccbastides47.com

EN DÉCHÈTERIE

Les articles de sport et de loisirs ainsi que tous les jeux et jouets cassés non réemployables, non électriques ou électroniques, ne sont plus jetés dans la benne de tout venant, ils sont aujourd'hui collectés séparément et recyclés.

LE COIN RECUP'

Mise en place d'un « Coin Récup' » dans chaque déchèterie dans le courant du 1^{er} trimestre 2025 pour permettre la réutilisation, apporter une solution positive en créant un espace propre et rangé.

Le principe : Tout le monde a déjà vu quelque chose en déchèterie qu'il aimerait récupérer et tout le monde a déjà jeté quelque chose qui pourrait encore servir. Dans un objectif de satisfaire ces récupérations rapides, la CCBHAP met en place en 2025 des zones dédiées en déchèterie où les administrés pourront déposer et récupérer des objets librement et gratuitement.



WWW.CCBASTIDES47.COM

pour accéder au mémo tri en déchèterie. Il est également disponible dans votre mairie.



4 DÉCHÈTERIES

POUR 17350 HABITANTS

Le tri des restes alimentaires

LES BIODÉCHETS, QUÈSACO ?

C'est de la matière organique ! Le terme « biodéchets » regroupe les restes de préparation de repas ou de fin de repas, mais aussi les végétaux.

Trier ses restes alimentaires devient un nouveau geste à ancrer systématiquement dans notre quotidien.

Depuis le 1^{er} janvier 2024 (loi AGECC), chaque Français, qu'il soit particulier ou professionnel, doit disposer d'une solution de proximité pour trier ses biodéchets.



**SUIVANT VOTRE LIEU
D'HABITATION**

**FAITES LE BON GESTE,
LE COMPOSTAGE OU
LA COLLECTE.**

Retrouvez toutes les informations sur www.biodechets.valorizon.com mais aussi sur les réseaux sociaux de ValOrizon. Les restes alimentaires ne comptent pas pour des prunes !

Que ce soit par le compostage à la maison ou en collectif, ou par la collecte mise en place par nos services publics, chacun de nous a un rôle à jouer et le 1^{er} est celui de s'informer !

Cette réglementation a été mise en place pour répondre à des enjeux environnementaux et économiques majeurs. Loin d'être des déchets ordinaires, les restes alimentaires et les végétaux sont des ressources précieuses pour la production de compost et d'énergie via la méthanisation. En les triant correctement, nous contribuons à nourrir les sols et les cultures tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Au contraire, en mélangeant cette matière organique dans nos poubelles « grises » résiduelles, on crée des pollutions.

En centre d'enfouissement, ces poubelles fermentent, ce qui produit des « lixiviats » (jus de déchets qu'il faut ensuite traiter). En incinération, c'est tout aussi absurde car cette matière organique est composée à 80/90% d'eau, ce qui veut dire que l'on jette littéralement de l'eau à la poubelle pour qu'elle soit ensuite brûlée !!

Trier les restes alimentaires ?



**C'EST AUSSI
MES OIGNONS.**

Une simple histoire de ressources

UN FILM RÉALISÉ PAR VALORIZON

DES SOLUTIONS EXISTENT PRÈS DE CHEZ VOUS : biodechets.valorizon.com








Memo tri sélectif



UN DOUTE, UNE QUESTION ?

**CONTACTEZ LE SERVICE ENVIRONNEMENT
AU 05 53 49 52 91/95**

À TRIER

**TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL,
ALUMINIUM ET BRIQUES ALIMENTAIRES**



EMBALLAGES
✓ Vidés et non lavés
✓ Non imbriqués
✓ En vrac



À TRIER

**TOUS LES PAPIERS ET
LES CARTONNETTES**



À TRIER

**TOUS LES EMBALLAGES
EN VERRE**



EMBALLAGES
✓ Vidés et non lavés
✓ Non imbriqués
✓ En vrac



À JETER



A COMPOSTER

TOUS LES BIODÉCHETS

Epluchures, restes de repas (viande et poisson), marc de café, coquilles d'œufs, mouchoirs en papier.



Plus d'infos sur
notre site internet
en scannant
ce QRcode



Bastides en Haut Agenais Périgord



HORAIRES HIVER DÉCHÈTERIE VILLERÉAL

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
13h30 - 17h30	8h00 - 12h00	8h00 - 12h00 13h30 - 17h30	8h00 - 12h00 13h30 - 17h30	8h00 - 12h00 13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30

HORAIRES ÉTÉ DÉCHÈTERIE VILLERÉAL (de la semaine 25 à la semaine 36)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermé	7h30 - 14h00				

Couverture numérique

INSTALLATION NOUVELLE ANTENNE RELAIS À SAINT MARTIN

En janvier 2018, le gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs mobiles ont signé un accord pour accélérer la couverture numérique dans tous les territoires. Le dispositif de couverture ciblée permet aux élus locaux d'identifier les zones pas ou mal couvertes et de demander à bénéficier d'une couverture 4G de qualité des différents opérateurs.

Chaque année, un arrêté ministériel recense les zones à couvrir dans un délai de 24 mois à compter de sa publication. Lorsque les demandes concernent plusieurs opérateurs, ceux-ci mutualisent leurs infrastructures et garantissent la même qualité de service pour chacun d'entre eux.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif de couverture ciblée de l'accord New Deal. La zone de couverture a été identifiée par un arrêté ministériel.

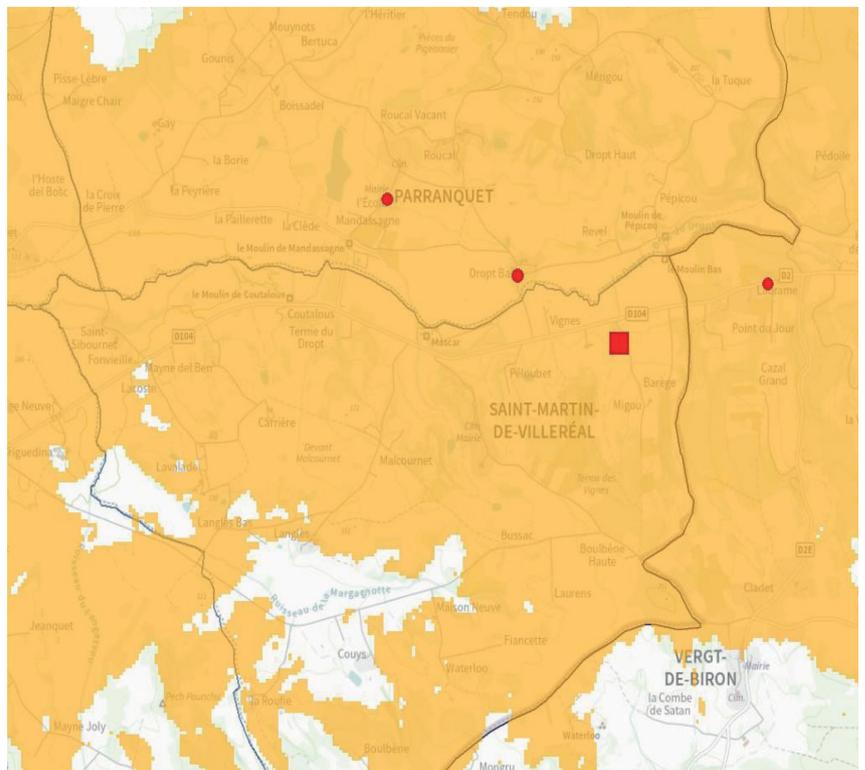
L'installation de cette nouvelle antenne-relais, conduite par Orange en tant que chef de file, est un des engagements pris par les opérateurs auprès du Gouvernement et de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (l'ARCEP) dans le cadre du programme d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile du territoire.

MISE EN SERVICE PROBABLE ÉTÉ 2025

L'antenne sera installée en bas de Migou, derrière le bois près de la route départementale 104.



ZONE DE COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE



OBJECTIF :

Permettre aux administrés d'accéder aux services à très haut débit mobile dit 4G des 4 opérateurs Orange, Bouygues Télécom, Free Mobile et SFR.

Où suis-je recensé ?

Vous êtes recensé dans votre résidence principale :

le logement que vous occupez quotidiennement.



Et si je ne suis pas chez moi ?

Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Année de construction, surface, etc. connaître votre **type d'habitation**, c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

... mon travail ?

Lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc. connaître votre **situation professionnelle** permet de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail.

... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc. connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc. Votre **nom**, votre **prénom** et votre **adresse** sont nécessaires afin de vérifier qu'il n'y a ni oubli ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés de nos fichiers au plus tard le 31 décembre 2026.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !



Insee
en partenariat
avec votre commune

 le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de ces données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés (CNIL).



Le coin des Associations

SAINT-MARTIN ANIMATIONS

RETOUR EN IMAGE SUR LES MOMENTS CONVIVIAUX ET FESTIFS DE L'ANNÉE 2024.

LOTO DU 4 FÉVRIER 2024

Un début d'année sous le signe de la chance.

L'année a débuté en beauté avec le traditionnel loto organisé par le Comité des Fêtes. Le 4 février, plus de 110 participants se sont retrouvés à la salle des fêtes de Villeréal pour tenter leur chance tout au long de l'après-midi, faisant de ce loto un véritable succès. Une belle façon de commencer l'année avec un esprit de camaraderie et de bonne humeur !

VIDE-GRENIER ET SOIRÉE ANNÉE 80

MOULES-FRITES DU 28 JUILLET 2024

Un moment festif en plein été.

Le 28 juillet a été un grand jour de convivialité avec le vide-grenier organisé en matinée, suivi de la très attendue soirée année 80 moules-frites. Dès l'aube, le village s'est animé avec des stands proposant des objets en tout genre, attirant les chineurs et curieux de passage. Dès 19h00, les tables étaient installées, pour laisser place à la première soirée moules-frites du village. La soirée a été marquée par une belle affluence, et la fête s'est prolongée jusque tard dans la nuit sur des rythmes de musique année 80. Un moment inoubliable dans une ambiance détendue et conviviale.

REPAS CHAMPÊTRE DU 25 AOÛT 2024

L'art de la table en plein air.

Le 25 août, c'est sous un ciel bleu magnifique que les habitants de Saint-Martin-de-Villeréal se sont retrouvés pour leur traditionnel repas champêtre. Au menu, produits locaux, grillades et spécialités de la région ont ravi les papilles des convives, tout en permettant à chacun de profiter de la chaleur de l'été et de l'esprit de fête. Un véritable moment de partage et de convivialité.



LOTO - FÉVRIER 2024



VIDE-GRENIER - JUILLET 2024



REPAS CHAMPÊTRE - AOÛT 2024



SOIRÉE ANNÉE 80 MOULES-FRITES - JUILLET 2024



EN ROUTE VERS 2025 : UN PROGRAMME D'ANIMATIONS ENCORE PLUS FESTIF !

Après une année 2024 réussie, le Comité des Fêtes de Saint-Martin-de-Villereal prépare déjà de nouvelles surprises pour 2025. L'année s'annonce encore plus festive et dynamique, avec des événements qui mettront à l'honneur les traditions et l'esprit Sud-Ouest.

Saint-Martin Animations vous donne rendez-vous pour cette nouvelle année, avec une programmation qui, on l'espère, saura encore une fois réjouir toute la communauté et les visiteurs.

A VOS AGENDAS

Samedi 12 juillet 2025 :

Soirée poulet à la ficelle et animations

Vendredi 8 août 2025 :

Soirée moules frites et animations

Dimanche 31 août 2025 :

Repas champêtre et animations

**À TRÈS BIENTÔT POUR DE NOUVELLES AVENTURES
FESTIVES À SAINT-MARTIN-DE-VILLERÉAL !**

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIES

Un pré-tri est indispensable au bon fonctionnement des déchèteries

MÉTAUX



Ferraille, Fer, Fonte, Acier, Aluminium, Grillage...

BOIS



Palettes, cagettes, parquet, planches, bois de charpente, contreplaqué...

PILES



Piles, piles boutons, accumulateurs...

DEEE*



Petit et gros électroménager, équipements informatiques...

BATTERIES



Batteries usagées de véhicules

ARTICLES SPORT ET LOISIRS



Articles de sport et de loisirs

CARTONS



Cartons bruns d'emballage. Propres, pliés, aplatis.

GRAVATS



Cailloux, béton (non armé), ciment, parpaing, carrelage, ardoise, déblais...

CARTOUCHES D'ENCRE



Cartouches et toners

DDS*



Fonds de peinture, solvant, décapant, colle, aérosols toxiques, produits jardinage

VÉGÉTAUX



Branchages issus des élagages ou tailles des haies.

MOBILIER



Mobilier de la maison intérieur et extérieur : chaises, canapés, literie, matelas, mobilier de jardin

AMPOULES



Néons, halogènes, lampes, basse consommation, tubes fluorescents, LED...

DASRI*



Aiguilles et seringues à usage unique (exclus : pansements et lingettes)

*Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques

*Déchets Diffus Spécifiques

*Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieuses

HUILES MINÉRALES



Huile de vidange, filtres (voiture)

HUILES VÉGÉTALES



Huiles alimentaires.

TEXTILES



Vêtements, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie...

JEUX ET JOUETS



Jouets cassés non réemployables, non-électroniques ou électroniques

DÉCHETS REFUSÉS

BOUTEILLES DE GAZ



AMIANTE



EXTINCTEURS



MÉDICAMENTS



AUTRES DÉCHETS

Les objets déposés dans cette benne ne seront ni recyclés ni valorisés. Ils seront enfouis.

NOUVEAUTÉ 2025

Le coin Récup', dans chacune des 4 déchèteries, pour déposer et récupérer des objets librement et gratuitement. L'utilisateur ne doit pas attendre et stationner plus de 10 min.

ORDURES MÉNAGÈRES



PNEUS



TONTE, HERBE COUPÉE, FEUILLES* (TOUS VÉGÉTAUX TONDUS OU ARRACHÉS)

